



En cas de questions relevant du droit contractuel, nous vous offrons notre soutien.

À votre service, pour les questions juridiques

Assurance de protection juridique en droit contractuel pour les entreprises

En cas de litiges contractuels en entreprise, nous vous offrons une assistance professionnelle et vous protégeons contre des conséquences coûteuses.

Sécurité pour votre entreprise

En cas de litige, des frais juridiques difficiles à estimer peuvent rapidement être générés. Dans ce cas, notre offre de prestations de service complète vous couvre, avec Protekta Assurance de protection juridique SA. Elle soutient votre entreprise dans le domaine du droit contractuel et vous offre en sus, par téléphone, des renseignements sur des questions juridiques concernant le quotidien en entreprise. En cas de sinistre, vous êtes suivi/e exclusivement par des avocats et des juristes et pouvez compter sur un traitement du sinistre compétent et de qualité. Si un procès doit avoir lieu, vous pouvez choisir votre avocat, en accord avec Protekta.

Protection complète

- ✓ Protection en cas de litiges contractuels
- ✓ Aucun délai d'attente
- ✓ Aucune franchise en cas de conseils et de défense des intérêts par les juristes de Protekta
- ✓ Pour les autres frais d'avocat et de justice Franchise de CHF 1000.- au maximum
- ✓ Assistance juridique compétente offerte par des spécialistes
- ✓ Libre choix de l'avocat, en accord avec Protekta
- ✓ Renseignements juridiques gratuits par téléphone
- ✓ Vous incluez l'assurance de protection juridique en droit contractuel dans l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie
- ✓ Cette dernière peut être complétée par un élément supplémentaire: le droit contractuel et du travail. Vous trouverez des informations à ce sujet sous [visana.ch](https://www.visana.ch)

Protection juridique en droit contractuel

Protekta défend vos intérêts à l'égard de clients, de fournisseurs et de fournisseurs de prestations, en cas de litiges basés sur des contrats du code des obligations, tels que contrat d'achat, de location ou d'entreprise, ainsi que les contrats sui generis. Sans délai d'attente, elle prend en charge les frais d'avocat, de tribunal et de procédure ainsi que les éventuels dépens à verser à la partie adverse ou les coûts pour une médiation. La protection juridique en droit contractuel est assurée jusqu'à la somme d'assurance de CHF 100 000.– au maximum.

Prestations

Voici les prestations que vous offre l'assurance de protection juridique en droit contractuel:

- conseil et examen de la situation juridique
- défense de votre prétention juridique
- traitement professionnel par les avocats et les juristes de Protekta
- libre choix de l'avocat (en accord avec Protekta)
- encaissement de dépens alloués par le tribunal

Renseignements juridiques gratuits par téléphone

Avez-vous des questions concernant un problème juridique ou avez-vous des doutes sur la procédure juridique à adopter? Avec l'assurance de protection juridique en droit du travail, le service de renseignements juridiques gratuit JurLine est à votre disposition. Des avocats et des juristes vous y donnent des conseils en français, en allemand ou en italien, tous les jours ouvrables de 8h00 à 17h00.

Les cas de sinistre peuvent être annoncés comme suit:

site Internet de Protekta:
protekta.ch/rechtsfallanmeldung
ou schaden@protekta.ch ou
par téléphone 0848 82 00 82

Prise en charge des coûts

Voici les coûts que Protekta prend en charge pour vous:

- honoraires d'avocats et de médiateurs/trices reconnus/es
- les coûts des expertises
- les frais de tribunal et les dépens alloués à la partie adverse

Participation aux coûts

- L'assuré/e prend en charge une franchise à hauteur de CHF 1000.–, pour chaque cas zu tragen

Exemple de cas

Dans ce cas, l'assurance de protection juridique Protekta a couvert nos assurés:

Défaut de produit

Un client vous annonce un défaut de produit. Après examen du matériel endommagé, vous contestez le défaut, puisque c'est certainement le client qui en est responsable. Le client porte le cas devant les tribunaux. Protekta fait appel à un/e avocat/e et prend en charge les frais d'avocat/e et de justice, déduction faite de la franchise de CHF 1000.–.